



## RÉGION ACADÉMIQUE MARTINIQUE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### RECRUTEMENT DE PERSONNELS ENSEIGNANTS : DU PREMIER DEGRÉ : Concours de professeurs des écoles - CRPE

Le **RECTORAT DE LA MARTINIQUE** communique, l'ouverture des registres d'inscription, aux concours de recrutement des personnels enseignants du premier degré, **au titre de la session 2025.**

- ✓ **Pour l'enseignement public :**
  - concours externe
  - concours externe langue régionale
  - second concours interne
  - troisième concours.
- ✓ **Pour l'enseignement privé :**
  - concours externe

**Concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) :**

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/>

Les candidats s'inscrivent par internet en accédant au service d'inscription, CYCLADES par le lien suivant :

<https://candidat.examens-concours.gouv.fr/>

#### INSCRIPTION

**Du 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2024 de 12h00 (heure de Paris)  
au 07 NOVEMBRE 2024 jusqu'à 12h00 (heure de Paris).**

**Très important :** chaque candidat conserve son **identifiant et son mot de passe** afin d'effectuer des modifications, **de TELEVERSER** les pièces justificatives et faire le suivi du concours concerné (convocation, relevé de notes etc...)

**Le candidat doit obligatoirement téléverser dans l'application métier CYLADES les pièces justificatives et RESPECTER les dates fixées dans l'application CYCLADES.**

#### Pièces à téléverser dans l'application CYCLADES :

- ✓ Le dernier diplôme obtenu M1 et être inscrit en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master (M2) ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent
- ✓ Être titulaire d'un master (Bac+5) ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent.
- ✓ La carte d'identité couleur ou le passeport recto/verso
- ✓ L'état de services pour les concours internes visé par le chef d'établissement
- ✓ L'arrêté de nomination en qualité d'agent titulaire ou non titulaire
- ✓ Les photocopies du contrat ou de l'agrément, du contrat de travail (pour l'enseignement privé et les contractuels)

# Communiqué

- ✓ Les certificats de natation et de secourisme (obligatoire)
- ✓ Les demandes d'aménagement d'épreuves pour les candidats présentant un handicap ou un cas particulier
- ✓ La demande de dispense de titre ou de diplôme par les mères ou pères de famille (photocopie du livret de famille ou attestation sur l'honneur) etc...

**Attention !!! Chaque candidat doit vérifier les informations qui peuvent évoluer dans son compte personnel CYCLADES et respecter les dates fixées dans l'application CYCLADES pour le TELEVERSEMENT des pièces justificatives.**

## **RECOMMANDATIONS GENERALES :**

Avant de vous inscrire au concours, il est recommandé de consulter le site du ministère <https://www.devenirenseignant.gouv.fr/> pour prendre connaissance des conditions de diplômes, conditions particulières propres à chaque concours, d'ancienneté etc...

### **Pour votre information :**

**- les contrats de droit privé sont :** les CDI et CDD de droit privé, les CUI, les CIE, les CAE, les CAV, les CEC, les CES ainsi que les contrats emplois jeunes ou aides-éducateurs.  
**- Relèvent de contrats de droit public :** les fonctionnaires titulaires ou stagiaires, les agents contractuels administratifs ou enseignants ou assimilés (maître d'internat, surveillants d'externat, assistant d'éducation AED), les vacataires et les «CDIsés» de droit public.

### **Information :**

Vous pouvez découvrir la présentation vidéo de l'application cyclades en cliquant sur le lien suivant:

[https://candidat.examens-concours.gouv.fr/cyccandidat/aide/Presentations/inscription\\_CE2.html](https://candidat.examens-concours.gouv.fr/cyccandidat/aide/Presentations/inscription_CE2.html)

**Attention : Afin de prévoir l'organisation générale des concours et les convocations des candidats, il vous est demandé de fournir tous les documents réclamés aux dates prévues.**

**Si les pièces justificatives ne sont pas téléversées dans les délais dans l'espace Cyclades, la candidature sera annulée.**

### **Transmis pour diffusion :**

- A Monsieur le DAASEN
- A Mesdames et Messieurs les I.E.N., I.E.N. ET- EG et les I.A. - I.P.R.
- A tous les chefs d'établissement publics et privés sous contrat d'enseignement du 1er degré et du 2nd degré
- A Mesdames les directrices, cheffes de bureau, les cheffes de services du Rectorat,
- A Messieurs les directeurs, chefs de bureau, les chefs de services du Rectorat,
- A Monsieur le Président de l'Université des Antilles
- A Monsieur le Directeur de l'INSPE

Contacts et mails de la DEC3 : [dec3.concours@ac-martinique.fr](mailto:dec3.concours@ac-martinique.fr) Standard : 0596 52 25 00

|                       |  |
|-----------------------|--|
| <b>05 96 52 25 24</b> | Organisation du CRPE :<br><b><u>Pour l'enseignement public :</u></b><br>- concours externe<br>- concours externe langue régionale<br>- second concours interne<br>- troisième concours.<br><b><u>Pour l'enseignement privé :</u></b><br>- concours externe |
|-----------------------|--|